



Association Médico Éducative Rouennaise




Livret d'accueil

Institut Médico-Educatif (IME) Dominique Lefort



Domaine du Fossé 76690 Mont Cauvaire

 02 32 93 90 20

 imelefort@amer-76.fr

1 - A.M.E.R. = Association Médico Éducative Rouennaise

L'A.M.E.R. a été créée en 1959 par des parents d'enfants déficients intellectuels.

Les **objectifs** de l'association sont de :

Un **objectif** c'est un but, c'est ce que l'on veut faire.

- Créer et gérer des établissements pour accueillir des personnes déficientes intellectuelles
- Assurer un appui moral aux familles, c'est à dire aider et soutenir les familles
- Répondre aux besoins des personnes handicapées

L'A.M.E.R. est gérée par un **Conseil d'Administration**.

Le **Conseil d'Administration** est un groupe de personnes.

Il est composé de parents adhérents et élus lors de l'assemblée générale.

Il y a une assemblée générale 1 fois par an.

Comment adhérer à l'association ?

Un adulte ayant un lien avec une personne accueillie dans un des établissements de l'A.M.E.R. peut devenir membre de l'association.

Pour être **adhérent**, il faut payer une **cotisation** annuelle à l'association.

Être **adhérent**, c'est faire partie de cette association.

Une **cotisation**, c'est de l'argent que l'on donne à une association pour être adhérent.

L'adhérent doit payer sa cotisation tous les ans.

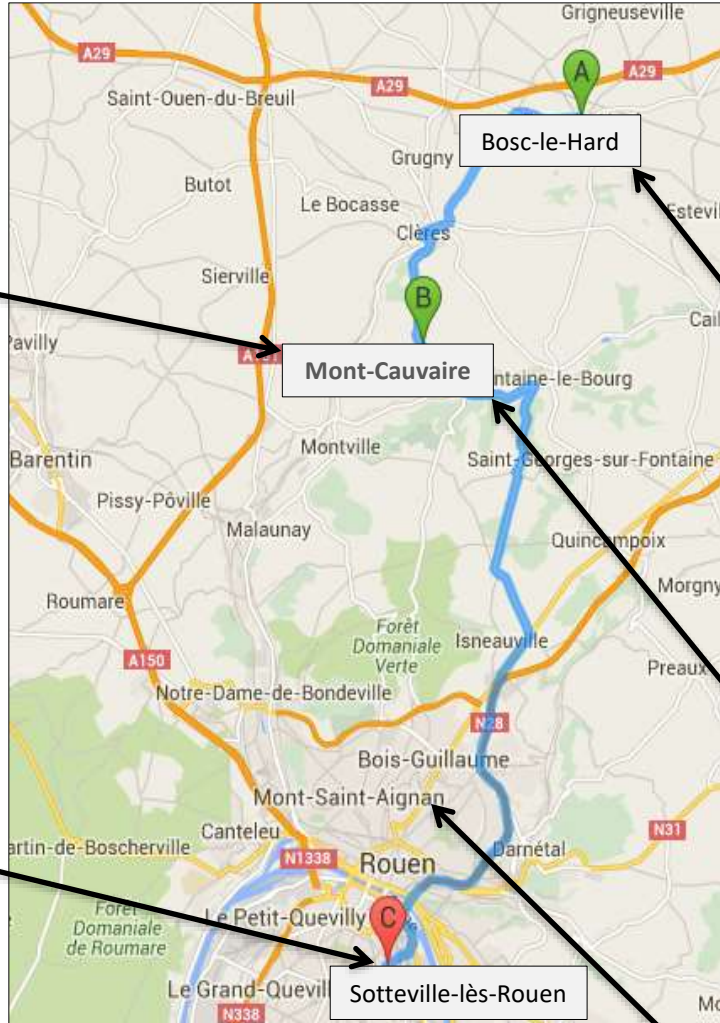
Etre adhérent de l'A.M.E.R., cela veut dire :

- Participer à la vie associative (vente de brioches, kermesse, soirée couscous...)
- Etre bénévole
- Défendre les personnes déficientes intellectuelles

Présentation des différents établissements et services de l'A.M.E.R.



Atelier de jour et foyer d'hébergement « Les Pommiers » à Mont Cauvaire



Foyer de vie « Les lauriers » à Bosc-le-Hard



Atelier de jour « Les lierres » à Sotteville-les-Rouen



IME Dominique Lefort à Mont Cauvaire



Plateforme de Services à MONT SAINT AIGNAN

2- L'IME Dominique Lefort

IME = Institut Médico-Educatif

L'IME a été créé en 1959 par des parents. Il était situé dans un bâtiment à Grand-Quevilly. La première directrice était Madame Dominique LEFORT.

Depuis 1972, l'établissement est installé à Mont Cauvaire, au Domaine du Fossé, qui est l'ancien collège de Normandie.

L'IME propose :

- Une éducation adaptée
- Un enseignement spécialisé
- Un accompagnement médical et thérapeutique
- Une préparation à la vie d'adulte

L'IME est **agréé** par la préfecture de Normandie.

Agréé veut dire que l'A.M.E.R. est autorisée à accueillir des personnes déficientes intellectuelles.

L'établissement accueille 110 enfants, adolescents et jeunes adultes déficients intellectuels, et 12 enfants, adolescents et jeunes adultes autistes.

L'IME est ouvert 210 jours par an, du mois de septembre au mois de juillet.

Pour entrer à l'IME il faut :

- Avoir entre 5 et 20 ans
- Etre déficient intellectuel
- Avoir une **notification d'orientation** de la MDPH
- Habiter sur une commune où passent nos ramassages.



La **notification d'orientation** c'est le document de la MDPH qui dit dans quel établissement la personne peut aller.

3 – Comment fonctionne l'IME ?

→ L'établissement est payé par la CPAM.

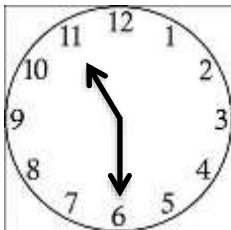


CPAM = Caisse Primaire d'Assurance Maladie

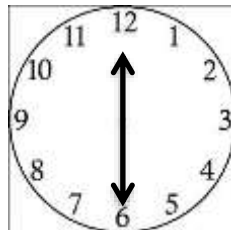
• Les transports et les repas sont gratuits.



• Les repas sont préparés et pris sur place en 2 services :



11h30



12h30

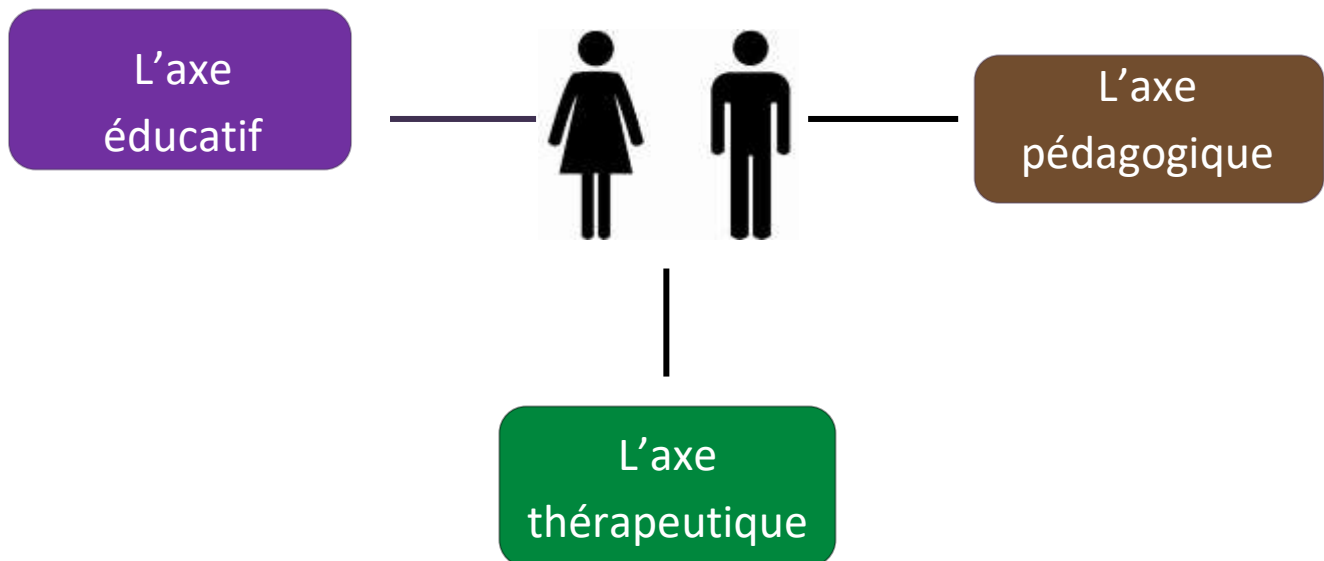


• La licence sportive doit être payée par les familles.



• Une participation pour les sorties ou les transferts peut être demandée.

→ L'accompagnement des personnes se fait autour de 3 axes essentiels :



L'axe éducatif

Les sections

Les services

SEES

SIPFP

Section
autiste

Insertion sociale
et
professionnelle

Intégration
sport, culture
et loisir

L'éducatif est composé de 3 sections.



Des activités sportives adaptées pour les 3 sections

1. La SEES (Section d'Education et d'Enseignement Spécialisés) :

Cette section est composée d'une unité pour les enfants de 5 à 10 ans,
et d'une unité pour les enfants de 10 à 14 ans.



Apprendre en étant accompagné puis pouvoir agir seul

Prendre soin de soi

2. La SIPFP (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle) :

Cette section est composée de :

- groupes de découverte
- ateliers préprofessionnels
- groupes d'apprentissage à l'autonomie et la socialisation.



Se concentrer



Découvrir la nature et en prendre soin



Apprendre à se déplacer



Choisir une orientation professionnelle



3. La section « autistes » :

Cette section accueille 12 enfants, adolescents et jeunes adultes de 3 à 20 ans.



Agir seul en suivant un planning visuel , alterner l'individuel et le collectif

l'axe éducatif est aussi composé de 2 services :

1. Insertion sociale et professionnelle :

Ce service a pour mission principale de préparer la personne et sa famille à la sortie de l'IME.

Si la personne et sa famille le souhaitent, ils peuvent être accompagnés pendant 3 ans.



2. Intégration sport, culture et loisir :

Ce service a pour mission d'accompagner la personne et sa famille dans ses démarches d'inscription pour des activités extra-scolaires : club de sport, théâtre, cinéma ...

Dans cette phrase, une mission = un objectif, un but.

Une activité extra-scolaire, c'est une activité que l'on fait en dehors du temps passé l'IME.



Les professionnels éducatifs sont :

- ES = Educateurs Spécialisés
- ME = Moniteurs Educateurs
- AMP = Aides Médico Psychologique
- ETS = Educateurs Techniques et Spécialisés
- Professeurs d'EPS

Leurs missions sont de travailler :

- L'autonomie
- Le comportement
- La communication
- La socialisation → comprendre et bien agir dans l'environnement
- Les apprentissages cognitifs et professionnels → faire des activités pour aider à apprendre.

Le thérapeutique

Thérapeutique veut dire que l'on utilise un ensemble de moyens différents pour guérir ou soulager les problèmes d'une personne.

Les professionnels thérapeutiques sont :

- 1 médecin psychiatre
- 4 psychologues (en temps partagé)
- 2 psychomotriciens
- 1 orthophoniste
- 1 musicothérapeute
- 1 infirmière
- 1 médecin généraliste

Le médecin généraliste fait la visite médicale annuelle pour chaque personne accueillie.

Les missions sont :

- Réaliser des bilans
- Mettre en place des rééducations selon les besoins de la personne accueillie
- Proposer des accompagnements individuels ou collectifs



Des séances en groupe ou individuelles



Un espace snoezelen

Le pédagogique

Le pédagogique est appelé « Unité d'Enseignement » : c'est l'école de l'IME.

Les professionnels pédagogiques sont :

→ 3 professeurs des écoles



Des petits effectifs et des classes organisées pour répondre aux besoins de chaque élève

Les missions de l'Unité d'Enseignement sont :

- Enseigner les programmes de l'éducation nationale de la maternelle au CM2
- Adapter la **pédagogie** et les moyens utilisés selon les compétences et l'âge des élèves

La **pédagogie** est la méthode qui permet de faire apprendre.

- Proposer des sorties culturelles, développer et enrichir la culture générale (sortie au musée, cinéma, opéra, bibliothèque, expositions, ...) pour mieux comprendre son environnement
- Préparer à l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR) pour gagner de l'autonomie dans les déplacements
- Préparer au Brevet Informatique et Internet (B2I), pour savoir utiliser un ordinateur et être informé sur Internet et ses risques

Un projet scolaire est fait pour chaque élève.

Il fait partie du projet personnalisé d'accompagnement, et il est valable 1 an.

4 – Le projet personnalisé d'accompagnement

Le projet personnalisé participe à l'épanouissement de la personne dans sa vie de chaque jour.

L'épanouissement, c'est être bien dans sa tête et dans son corps.

Dans le projet personnalisé il y a :

- Les besoins : ce qu'il faut pour que la personne aille vers un mieux
- Les objectifs : ce que les professionnels vont faire avec cette personne
- Les moyens utilisés : comment la personne sera aidée et avec qui
- L'évaluation : le bilan du projet au bout d'une année

L'éducateur référent est responsable de ce projet.

Les différentes étapes du projet personnalisé :

- Recueillir les besoins de la personne auprès de la famille et/ou du responsable légal
- Ecrire le projet avec tous les intervenants à partir des besoins recueillis
- Faire valider le projet par le responsable de service
- Présenter le projet à la personne et à la famille et/ou au responsable légal
- Faire une évaluation 1 an après

5 – Participation à la vie de l'IME et réunions spécifiques

Les personnes accueillies et leur famille peuvent participer à :

→ **La réunion de rentrée :**

Les nouvelles personnes accueillies, leurs familles et les représentants légaux sont invités le jour de la rentrée.

Ils sont informés sur l'organisation de l'IME.

→ **A la commission « menus » :**

La commission « menus » est une réunion pour parler :



- des repas à l'IME
- faire des propositions de repas

A la commission « menus » il y a :

- Les délégués des enfants et des adolescents accueillis
- Les parents ou représentant légal
- Des personnes de la direction
- Des personnes qui travaillent à l'IME
- Une personne du service extérieur de restauration

→ **Des réunions à thèmes :**

Ce sont des rencontres entre les parents et les professionnels.

Elles ont lieu en fonction des questions des parents (vie affective, changement de section, âge adulte ...)

→ **Les réunions parents/professionnels :**

Elles ont lieu 2 fois par an : en novembre et en juin.

C'est pour faire un point sur l'accompagnement de l'année en cours.

→ **Le conseil de discipline :**

Si une personne fait une faute grave, la directrice de l'IME décide de faire un conseil de discipline.

Les personnes du conseil de discipline décident de la sanction.

Au conseil de discipline il y a :

- La personne qui a fait la faute grave
- 1 délégué des personnes accueillies
- 1 parent élu
- 1 personne de l'association
- La directrice
- 1 personne qui travaille à l'IME

6 - Droits et devoirs de chacun...



Chaque personne accueillie a des droits et des devoirs.

Ces droits et ces devoirs se trouvent dans le **règlement de fonctionnement de l'établissement**.

Ce règlement est affiché dans le hall d'entrée de l'établissement, et la personne accueillie doit le respecter.

La **Charte des Droits et des Libertés** est transmise lors de l'accueil de l'enfant.

Les autres droits sont :

- Faire appel à un **médiateur** si j'en ai besoin.

Le **médiateur** est une personne qui intervient pour régler un problème entre l'établissement et la personne ou sa famille.

- Participer au Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une réunion pour :

- Parler du fonctionnement de l'établissement
- Proposer des idées pour améliorer le quotidien
- Donner son avis

Au Conseil de la Vie Sociale (CVS) il y a :

- Des délégués : ceux sont des personnes accueillies qui sont élues par les autres personnes de leur section.
- Des parents adhérents à l'A.M.E.R.
- Des personnes de la direction.
- Des personnes qui travaillent dans l'établissement.

Il y a 3 commissions CVS par an.

7 - Informations particulières

La MDPH c'est quoi ?



La MDPH c'est la **Maison Départementale des Personnes Handicapées**.

Les missions de la MDPH sont :

- Accueillir les personnes handicapées et leur famille.
- Informer les personnes de leurs droits, et des aides qui existent pour elles (financières, structures, soins, matériels ...).
- Accompagner et de conseiller les personnes et leur famille.
- Etudier les demandes de reconnaissance handicap et les aides financières des personnes et de leur famille.

La CDAPH c'est quoi?

La **CDAPH** c'est la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées**.

La CDAPH est située dans la MDPH.

C'est une commission pour connaître l'orientation scolaire de l'enfant handicapé.

La prestation de compensation du handicap c'est quoi ?

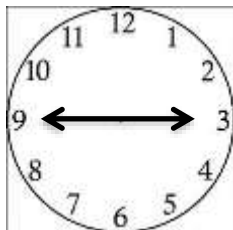
La prestation de compensation est une aide financière.

Elle aide la personne handicapée dans sa vie de tous les jours ou pour des situations exceptionnelles.

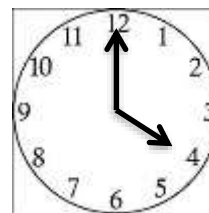
8 - Informations pratiques

Horaires de l'IME :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

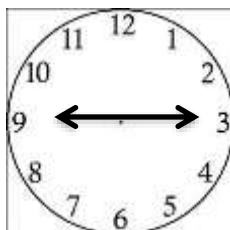


9h15

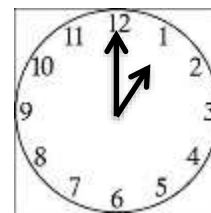


16h00

Mercredi :



9h15



13h00



Répertoire de l'établissement :

Accueil / secrétariat IME : 02 32 93 90 20 (taper 2)

Présidente de l'A.M.E.R. : Madame TAUPIN

Directeur de l'A.M.E.R. : Monsieur ANOUJ

Responsable de service éducatif : Madame CORNU

Responsable de service éducatif : Madame DELABRIERE

Secrétaire : Madame FLAHAUT

Assistante Sociale : Madame PRIANO

Siège social de l'A.M.E.R.

Téléphone : 02 32 93 90 20 / imefort@amer-76.fr